



LA LETTRE EEP SANTÉ – FICHE PRATIQUE

Chefs d'établissements, enseignants et salariés

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES ENSEIGNANTS DU PRIVÉ SOUS CONTRAT

CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'ESSENTIEL

Dans le cadre de la réforme de la Protection sociale complémentaire (PSC) déployée par le ministère de l'Éducation Nationale (MEN), un nouveau régime collectif et obligatoire de frais de santé entre en vigueur au 1^{er} mai 2026.

Le régime EEP Santé, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, **constitue le régime collectif et obligatoire des salariés de droit privé**. Il s'applique dès le premier jour d'embauche, quelle que soit la nature ou la durée du contrat.

Toutefois, certains enseignants des établissements privés sous contrat cumulent un **double statut** :

- **Salarié de droit privé** > régime **EEP Santé**
- **Agent public** > futur régime **MEN**.

Dans ce cas, quel régime appliquer ?

Cette fiche pratique a pour objectifs d'éclairer les personnels concernés, en se fondant sur :

1. La comparaison des niveaux de garanties ;
2. La clarification des possibilités de dispense.



PERSONNELS CONCERNÉS

- Les **enseignants en établissements privés dans les classes sous contrat d'association**,
- Les personnels disposant d'un **double statut juridique** (droit privé / agent public). En particulier des chefs d'établissements.



CALENDRIER

- **Octobre 2025 – mars 2026** : les établissements sont informés et accompagnés dans les opérations d'affiliation au régime MEN,
- **1^{er} mai 2026** : entrée en vigueur du régime MEN.

1. ANALYSE DES RÉGIMES MEN ET EEP SANTÉ

En l'absence d'information, à date, sur le montant des cotisations du régime MEN, nous avons procédé à une analyse approfondie des différents niveaux de garanties.

SYNTHÈSE

Le socle MEN assure une couverture de base plus élevée. En revanche, **le régime EEP permet une meilleure maîtrise du reste à charge dès l'option 2.** La majorité des personnels (46% des affiliations à date) ayant déjà formulé une préférence pour les options 2 et 3, **le choix EEP Santé apparaît aujourd'hui comme le plus pertinent.**

GARANTIES DE BASE : AVANTAGE MEN

Type de soin	Reste à charge		Avantage
	EEP Santé socle	MEN socle	
Chambre particulière (70€/jour)	70 €	20 €	MEN
Consultation spécialiste (60€)	37 €	30 €	MEN
Optique (lunettes complexes)	440 €	400 €	MEN
Prothèse dentaire visible	190 €	190 €	Égalité
Implant dentaire	1 200 €	700 €	MEN
Ostéopathie	0 €	70 €	EEP Santé
Prothèse auditive	900 €	700 €	MEN

GARANTIES OPTIONNELLES : AVANTAGE EEP SANTÉ

Type de soin	Reste à charge		Avantage
	EEP Santé Option 2	MEN Option B	
Chambre particulière	0 € / jour	10 € / jour	EEP
Spécialiste	19 €	20 €	EEP
Optique	270 €	320 €	EEP
Dentaire visible	70 €	130 €	EEP
Implant dentaire	750 €	550 €	MEN
Médecines douces	0 €	30 €	EEP
Prothèses auditives	800 €	500 €	MEN

2. CHOIX DU RÉGIME : QUELLES ACTIONS ?



DISPENSE DU RÉGIME MEN : POSSIBLE

- Un agent affilié à EEP Santé peut demander à être dispensé d'adhérer au régime MEN, au titre du décret n° 2022-633 du 22 avril 2022.



DISPENSE DU RÉGIME EEP SANTÉ : NON SÉCURISÉE

JURIDIQUEMENT

- Il n'existe pas de fondement juridique permettant de se désaffilier d'EEP Santé au motif de l'adhésion au régime MEN. Une telle démarche expose à un **risque juridique**.

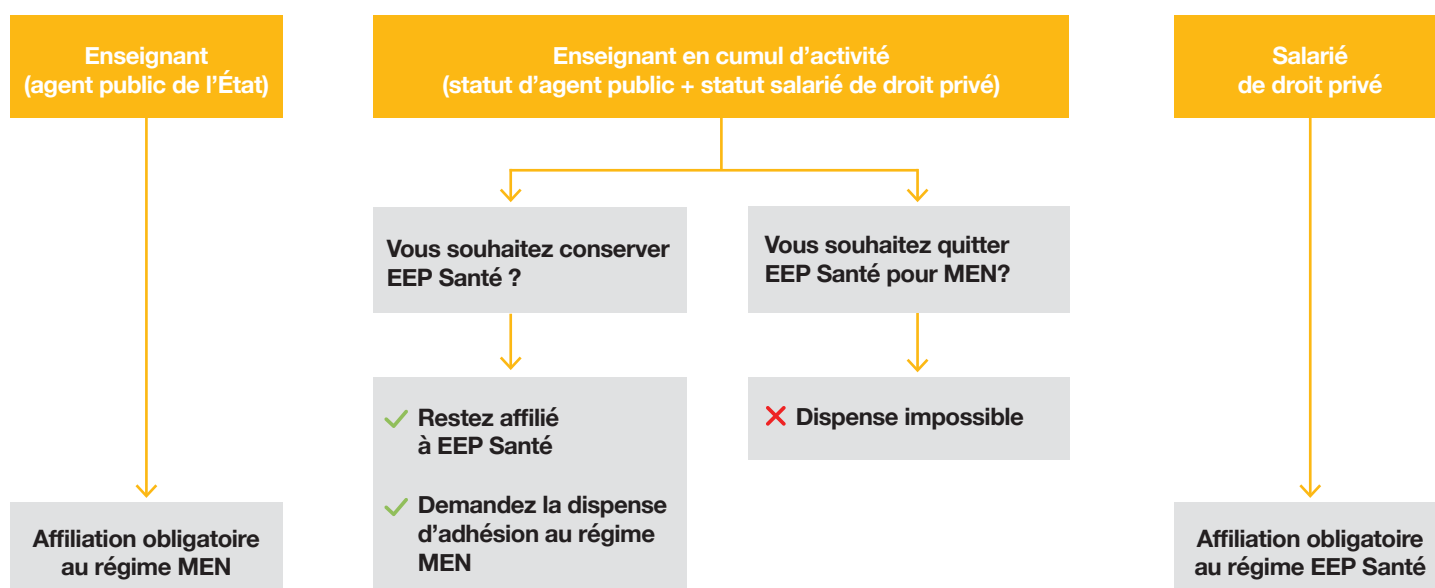
À date, il n'est donc pas possible d'être dispensé du régime EEP Santé.

En revanche, une dispense du régime MEN est tout à fait envisageable pour les enseignants en cumul d'activité.

**NE PAYEZ PAS 2 FOIS.
DEMANDEZ VOTRE DISPENSE
AU RÉGIME MEN.**

CHOIX DU RÉGIME : SYNTHÈSE

Vous êtes...



Les enseignants et les salariés bénéficient de l'accès au **fond de solidarité EEP Solidarité**, destiné à apporter une **aide financière en cas de coup dur** — maladie, handicap, décès ou frais d'obsèques — afin d'alléger les dépenses imprévues et préserver le budget des personnes concernées.